

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :
13 mai 2025Date d'affichage :
13 mai 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGARDEAU**

Séance du 03 Juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 03 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (FONDS DE SOUTIEN) POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – Délibération n° 2025-40

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

La commune de Villegardeau souhaite rénover une partie de son parc d'éclairage public avec des luminaires LED. Les luminaires alimentés par l'armoire de commande 07 seront donc remplacés.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 53 374.92 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• **ADOpte** le plan de financement ci-dessous

| Dépenses (€) | H.T. | Recettes (€) | H.T. |
|--------------|-------------|-------------------------|-------------|
| Travaux | 53 374.92 € | Etat/region/département | |
| | | SDEY | 16 012.48 € |
| | | Autres (CA) | 15 921.50 € |
| | | AUTOFINANCEMENT | 21 440.94 € |
| Total | 53 374.92 € | Total | 53 374.92 € |

• **SOLLICITE** une subvention de 15 921.50 € auprès du Conseil Communautaire, correspondant à 29.8 % du montant du projet.

• **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET

Délibération 2025-40